



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 89-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Plan climat de Renens et
réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Mise en place
d'un plan climat communal »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Mardi 1^{er} juin 2021, à 19h00,

Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 27 mai 2021

PRÉAVIS N° 89-2021

Plan climat de Renens et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher
intitulé « Mise en place d'un plan climat communal »

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Demain Renens	3
2.1	Rencontres du Développement Durable	4
3	Plan climat communal.....	5
3.1	Réduction des émissions de gaz à effet de serre.....	5
3.1.1	Bilan des émissions de gaz à effet de serre.....	6
3.1.2	Objectifs de réduction.....	7
3.1.3	Plan d'action (réduction)	7
3.2	Adaptation du territoire aux effets des changements climatiques	8
3.2.1	Diagnostic du territoire	8
3.2.2	Objectifs d'adaptation	9
3.2.3	Plan d'action (adaptation)	9
3.3	Évaluation du plan climat	9
3.4	Echéancier	10
4	Lancement de la première étape et publication du plan climat	12
5	Intégration du développement durable dans les préavis.....	13
6	Descriptions des coûts	13
7	Incidences financières	14
8	Conclusions.....	14

Renens, le 10 mai 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du Conseil communal du 14 mars 2019, M. le Conseiller communal Jonas Kocher a déposé un postulat présentant les demandes suivantes:

- la mise en place d'un plan climat à l'échelle communale permettant à la Municipalité de réaliser un état des lieux des émissions de CO₂ sur son territoire, de mettre en place des objectifs chiffrés afin de réduire celles-ci et de proposer les moyens d'y parvenir;
- l'intégration systématique du développement durable dans tous les préavis à venir.

Le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 11 avril 2019, de son renvoi à la Municipalité pour étude et réponse.

1 Préambule

Le monde dans lequel nous vivons en 2021 est encore fortement dépendant du pétrole. Au total, 85% de l'énergie consommée au niveau mondial est d'origine fossile, c'est-à-dire produite à partir de gaz, de pétrole ou de charbon. Ces agents énergétiques doivent être brûlés pour produire l'énergie dont nous avons besoin, générant alors des gaz à effet de serre¹ qui s'ajoutent aux gaz déjà produits par le fonctionnement terrestre et responsables de l'effet de serre naturel.

Or, cette combustion massive de pétrole provoque une émission de gaz à effet de serre si importante que la planète ne parvient plus à s'y adapter et que l'équilibre naturel des températures terrestres est perturbé. Ainsi, depuis un certain nombre d'années déjà, non seulement la température moyenne sur terre augmente, mais elle le fait à une vitesse alarmante. Elle augmente en effet de 0,1°C tous les deux ans, soit cent fois plus rapidement qu'au cours de la dernière ère glaciaire. En 2020, elle était déjà supérieure de 1,2°C à son niveau préindustriel. Et ce réchauffement global impacte par ricochet tous les écosystèmes, y compris celui de l'espèce humaine et de son environnement construit.

Aujourd'hui, la situation d'urgence climatique que nous connaissons nécessite la mise en place d'actions fortes sur le court, le moyen et le long terme, et le défi à relever concerne l'ensemble des politiques publiques. A l'instar de près de deux cents pays, la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le climat le 6 octobre 2017, s'engageant ainsi à:

- contenir le réchauffement mondial moyen en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, en se fixant pour les pays signataires l'objectif de limiter la hausse de la température à 1,5°C;

¹ Les principaux gaz à effet de serre sont la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone troposphérique (O₃) et les halocarbures.

- renforcer la capacité d'adaptation de la Suisse aux changements climatiques;
- axer les flux financiers étatiques et privés sur un développement à faible émission de gaz à effet de serre;
- établir tous les cinq ans un rapport analysant la mise en œuvre de mesures nationales vis-à-vis des objectifs susmentionnés.

Depuis la signature de cet accord, la Suisse a élaboré une stratégie climatique visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre² d'ici à 2050. Ce texte a été adopté le 27 janvier 2021 par le Conseil Fédéral, qui a approuvé sa soumission au Secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques. D'autres outils législatifs fédéraux, tels que la Loi sur le CO₂ par exemple, sont en cours de modification.

Par effet de cascade, la ratification de l'Accord de Paris doit se traduire aussi par une stratégie à suivre au niveau cantonal. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vaudois a rédigé et adopté un plan climat de première génération en juin 2020. Celui-ci fixe un premier jalon en 2030 et vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 à 60% par rapport à 1990, puis, dans un second temps, le « zéro émission nette » sur le territoire cantonal en 2050. Pour le Conseil d'Etat, il s'agit du premier volet d'une stratégie à long terme pour faire face à l'urgence climatique. Il prévoit en effet de réviser régulièrement ce plan en se fixant des objectifs plus ambitieux et en y ajoutant des mesures plus fortes au fil du temps.

Les communes, qui sont en contact direct avec leur territoire et leur population, ont un rôle primordial à jouer, tant pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre que pour adapter leur territoire aux effets des changements climatiques. Cela passera aussi par l'intégration systématique des objectifs du développement durable dans toutes les décisions concernant les projets réalisés par l'administration communale. C'est pour toutes ces raisons que la Municipalité répond comme suit au présent postulat.

L'acceptation par le Conseil communal des conclusions de ce préavis permettra à la Municipalité de lancer la démarche Plan climat de Renens. Cette démarche va bien sûr amener à l'élaboration d'un document d'envergure, tel que décrit dans les prochains chapitres, puis à la mise en œuvre des mesures qu'il comprendra jusqu'en 2050 au minimum. Mais il ne s'agit pas que de cela. L'inaction climatique n'est pas une option. C'est pourquoi, en parallèle de l'élaboration de ce plan climat, les différents services mettront en place toute une série de réalisations concrètes. Le chapitre 4 fournit plus d'informations à ce sujet.

En lançant maintenant sa démarche Plan climat, la Ville de Renens marque clairement sa volonté de faire sa part sans plus attendre. Elle souhaite aussi accorder, pour ce faire, de l'importance à la participation des Renanaises et Renanais, à l'image des démarches initiées sous le slogan « Demain Renens ».

2 Demain Renens

Cette démarche initiée en 2019 a incité la Municipalité à travailler simultanément sur les dossiers suivants:

- le postulat déposé le 14 mars 2019, objet du présent préavis;

² Le terme « zéro émission nette » signifie qu'à partir de 2050, la Suisse ne devra pas rejeter dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber.

- un postulat demandant l'organisation d'Assises du développement durable pour faire face à l'urgence climatique avec les habitant.e.s de Renens, dont la réponse, sous forme de préavis, a été acceptée par le Conseil communal dans sa séance du 14 mai 2020;
- la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et l'accompagnement de ce processus par une démarche participative;
- la mise en place et le renouvellement des infrastructures pour un transfert modal vers la mobilité douce;
- la réalisation du mail du Marché;
- la révision du Règlement de protection des arbres;
- le projet de réaffectation de la Ferme du Village et du terrain qui l'entoure en un espace pédagogique, écologique et social;
- le projet de réaménagement du cordon vert baptisé « Cordon Verdeaux-Village ».

En travaillant sur ces dossiers, la nécessité de mener une réflexion globale et interservices sur le futur de la ville face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels et à venir s'est rapidement imposée. En effet, chacun des éléments susmentionnés peut contribuer à repenser la manière de vivre et de construire la ville de demain. Ils traitent aussi de thématiques communes telles que la mobilité, la nature en ville, le vivre ensemble, la consommation responsable ou encore l'habitat. Les actions des uns doivent nourrir et compléter les réflexions des autres, et c'est pour encadrer la communication sur l'ensemble de ces différentes démarches qu'a été créé le slogan « Demain Renens ».

2.1 Rencontres du Développement Durable

L'organisation et la tenue des Assises, rebaptisées Rencontres du Développement Durable, avaient pour but premier de donner la parole aux habitant.e.s de Renens et d'entendre leurs préoccupations face à l'urgence climatique. Elles ont permis aussi aux participant.e.s de proposer des idées d'actions à mettre en œuvre sur le territoire communal pour lutter contre le réchauffement global et améliorer la biodiversité locale.

Les Rencontres se sont déroulées sur trois soirées, animées par des conférenciers.ères spécialisé.e.s et plusieurs membres de la Municipalité. La 1^{re} Rencontre s'est tenue le 6 octobre 2020 au Gymnase de Renens. Ayant réuni cinquante et un participant.e.s en présentiel et vingt-cinq personnes en visioconférence, elle a abordé les principaux enjeux du dérèglement climatique et de la transition sociétale nécessaire pour pouvoir y faire face. Le Canton de Vaud est venu présenter les grandes lignes de son Plan climat de 1^{re} génération. Les deux Rencontres suivantes ont eu lieu les 9 et 25 novembre 2020, sous forme de visioconférence cette fois-ci, en raison des prescriptions sanitaires liées à la pandémie. Le 9 novembre, ce sont les thèmes de l'habitat et de la consommation responsable qui ont été abordés. Ils ont fait chacun l'objet d'une brève conférence introductive rappelant leur contexte et les enjeux climatiques, puis ont été discutés avec les participant.e.s. La Rencontre du 25 novembre s'est déroulée sur le même modèle, mais a porté sur la mobilité et la nature en ville. Ces deux soirées ont réuni chacune soixante-huit participant.e.s. Les vidéos de ces soirées sont consultables sur www.renens.ch/demain.

Pour compléter les échanges des Rencontres, un sondage a été élaboré par le Service Gestion urbaine-Développement durable (GUDD), et pouvait être rempli en ligne ou sur papier via le journal communal Carrefour Info. Le délai de participation allait du 2 décembre au 15 janvier, et au total, deux-cent septante-deux personnes l'ont rempli et renvoyé.

Les idées proposées lors des Rencontres ou via le sondage ont été riches et nombreuses. L'annexe 1 du présent préavis liste ces propositions citoyennes selon les thèmes susmentionnés, c'est-à-dire l'habitat, la consommation, la mobilité et la nature en ville. Le dernier chapitre de cette annexe compile, lui, des propositions qualifiées de transversales. Ces synthèses sont publiées sur www.renens.ch/demain, ainsi que, dans une version résumée, dans plusieurs numéros du Carrefour Info.

Cette matière sera utilisée comme prévu pour nourrir et enrichir le travail des Services communaux, travail qui débouchera sur un Plan climat communal.

3 Plan climat communal

Le plan climat a pour objectifs de faire de Renens une ville durable et neutre pour le climat, tout en garantissant une bonne qualité de vie à l'ensemble de sa population et en soutenant l'économie locale. À ce titre, réaliser un plan climat permet aussi de contribuer à l'atteinte simultanée de plusieurs des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030³, comme spécifié dans l'annexe 2.

Cet instrument, aussi stratégique qu'opérationnel, doit permettre à la Ville d'atteindre la neutralité carbone en mettant en cohérence ses différentes politiques publiques sectorielles, déjà existantes ou à venir, en matière d'enjeux climatiques. Touchant à des domaines d'actions variés, le plan climat est transversal et concerne tous les services de l'administration. C'est pourquoi il doit être porté politiquement par la Municipalité et inscrit dans son prochain programme de législature. Le Service Gestion urbaine-Développement durable est en charge de l'élaboration de cet outil, et il travaillera en étroite collaboration avec les autres services de l'administration.

Un plan climat se compose généralement d'un premier volet traitant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur un territoire donné, puis d'un second volet dédié à l'adaptation de ce même territoire aux effets du dérèglement climatique, et enfin, d'un dernier volet constitué d'indicateurs permettant une évaluation régulière du plan climat. Pour pouvoir rédiger ces trois volets, il s'agira d'abord de s'appuyer sur les informations déjà disponibles grâce aux travaux antérieurs des services, ainsi que sur divers processus déjà en place tels que les labels Cité de l'énergie Gold, Commune en Santé, VilleVerte Suisse et Fair Trade Town. Le travail se focalisera ensuite sur les compléments à apporter à cette matière, pour pouvoir rédiger le plan climat en tant que tel.

L'objectif du présent préavis est de présenter les tenants et les aboutissants de chacun de ces trois volets, puis de demander les budgets nécessaires pour pouvoir mandater les prestataires qui nous fourniront les informations manquantes.

Une fois le Plan climat rédigé, il sera soumis au Conseil communal par le biais d'un second préavis. C'est dans ce second préavis que seront présentées la mise en œuvre concrète des plans d'actions tels que décrits aux chapitres suivants, ainsi que les propositions de financements pour ces diverses actions. Le chapitre 3.4 du présent préavis précise, quant à lui, le calendrier prévu pour la réalisation de ces démarches.

3.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le plan climat souhaité pour Renens traitera ce premier volet selon les trois étapes de travail présentées ci-dessous.

³ L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable constituent le cadre de référence mondial du développement durable. Plus de détails sont fournis dans l'annexe 2.

3.1.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La première étape de ce travail consistera à identifier les diverses sources d'émissions de gaz à effet de serre imputables à la Ville de Renens, puis à les quantifier pour une année de référence. C'est l'année 2019 qui a été choisie comme référence, car elle se situe en amont de la pandémie de COVID-19 en Suisse. Il est proposé d'inventorier les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Renens en utilisant la même méthodologie que celle utilisée par le Canton de Vaud et par la Ville de Lausanne, ceci à des fins de reproductibilité entre entités territoriales.

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent être directes (produites sur le territoire communal) ou indirectes (générées à l'extérieur du territoire communal, pour produire les denrées alimentaires, les biens et les services consommés à Renens). Le présent préavis propose de chiffrer les deux types d'émissions et de dresser le bilan carbone total de Renens.

Ce bilan sera divisé en deux parties, couvrant des périmètres différents mais complémentaires:

- l'inventaire de l'administration communale évaluera les émissions liées à ses activités . Ces émissions sont relativement faibles, certes, mais leur contrôle est entièrement entre les mains des autorités. Seront comprises ici les émissions dues aux:
 - o consommations d'électricité et de chaleur des bâtiments communaux (patrimoine administratif, scolaire et financier);
 - o consommations de carburants liées aux déplacements professionnels et pendulaires;
 - o achats de la Ville;
 - o travaux menés dans le domaine de la construction et des infrastructures;
 - o investissements liés à la Caisse intercommunale de pensions.

- l'inventaire de Renens évaluera, quant à lui, les émissions de l'entier de la Ville de Renens, incluant ses habitant.e.s, ses entreprises et l'administration communale. Ces émissions sont beaucoup plus importantes que celles de l'administration publique, en revanche, le contrôle des pouvoirs publics sur ces émissions varie selon les secteurs concernés. Les émissions qui seront considérées dans cet inventaire seront celles qui sont dues aux:
 - o consommations d'électricité et de chaleur de l'ensemble des bâtiments;
 - o consommations de carburants liées à l'ensemble des déplacements;
 - o traitement des déchets et des eaux usées;
 - o affectation du territoire;
 - o consommation;
 - o finances.

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre peut, dans certains domaines, être établi de façon précise. Les consommations d'énergies des bâtiments en sont un exemple. D'autres secteurs, comme la consommation de biens et services sur l'entier du territoire, ne feront pas l'objet d'une étude détaillée spécifique à Renens. Pour ce type de secteurs, les émissions de gaz à effet de serre seront estimées par extrapolation des émissions suisses qui, elles, sont bien documentées. Cette manière de procéder est identique à celle adoptée par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

Toujours dans l'optique d'une reproductibilité des résultats vis-à-vis d'autres entités territoriales, il est prévu de présenter le résultat du bilan carbone de Renens de diverses façons, en comparant:

- les émissions totales et les tonnes de CO₂-éq⁴ par habitant.e;
- les émissions directes et indirectes;
- les émissions par postes principaux;
- les émissions de l'administration communale et les émissions sur l'entier du territoire.

Bien que certaines informations nécessaires aux deux inventaires susmentionnés fassent déjà l'objet d'un suivi régulier de la part des services communaux, le recours à un bureau spécialisé s'avère nécessaire pour réaliser la part restante et non-traitée de ce bilan. Les coûts financiers de ce mandat sont présentés au chapitre 6.

3.1.2 Objectifs de réduction

L'état des lieux tel que décrit ci-dessus servira à définir, dans une seconde étape, des objectifs de réduction permettant à la commune de tendre vers la neutralité carbone voulue par la Confédération et le Canton de Vaud d'ici à 2050. Ces objectifs pourront être déclinés par poste principal d'émissions (chauffage, électricité, mobilité, déchets, eaux usées, consommation, ...) ou par type d'acteurs émettant des gaz à effet de serre. Certains objectifs seront, eux, plutôt d'ordre qualitatif, permettant par là-même d'englober dans la réflexion les mesures de sensibilisation, de formation et de coopération. Ces mesures sont importantes, elles aussi, car elles vont permettre à terme des changements de comportement et donc une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs pourront être déclinés en plusieurs étapes d'ici à 2050, afin d'englober une vision à court, moyen et long terme. Cette façon de faire permettra aussi d'actualiser les objectifs en fonction des mesures mises en œuvre, à l'image des explications fournies au chapitre 3.3.

3.1.3 Plan d'action (réduction)

L'objectif du plan d'action est de définir les moyens retenus pour atteindre les objectifs de réduction fixés en partant du bilan carbone actuel. Il devra toucher les différents secteurs d'activités et acteurs du territoire.

Le travail débutera par l'établissement d'un catalogue qui recensera un maximum d'actions permettant de réduire les gaz à effet de serre émis par Renens, et ceci avec une première identification des enjeux en termes d'efficacité, de coûts, d'organisation et de suivi par un certain nombre d'indicateurs. Les propositions faites par les habitant.e.s seront reprises et approfondies au cours de cette étape de travail (ateliers sur l'habitat, la mobilité et la consommation).

Une sélection de mesures sera faite sur cette base, selon des critères de faisabilité technique et financière vis-à-vis des objectifs sur le court, moyen et long terme. Cette sélection comprendra aussi des mesures liées à la formation et à la participation des différents publics-cibles car il est important d'intégrer les Renanais.es, toutes générations et situations sociales confondues, dans cette démarche climatique. Chaque mesure fera l'objet d'une description, d'une évaluation des moyens nécessaires à sa réalisation et d'une proposition de sources de financement envisageables.

⁴ Le CO₂-éq, ou CO₂-équivalent, représente l'équivalence en CO₂ des différents gaz à effet de serre.

3.2 Adaptation du territoire aux effets des changements climatiques

Comme dit en préambule, les températures terrestres augmentent à une vitesse alarmante. Les effets du dérèglement climatique sont déjà perceptibles, qu'il s'agisse de la fréquence et de la durée des périodes de canicule, de la fonte des glaciers, de la perte de biodiversité ou de l'augmentation des précipitations extrêmes, pour ne citer que quelques exemples. Et dans un milieu urbain, le phénomène des îlots de chaleur prend toute son importance, car on peut constater des différences de température pouvant atteindre 10°C entre les villes et les zones rurales qui les entourent⁵.

Face à ces multiples conséquences, notre environnement se transforme. Le bien-être et la santé de la population s'en retrouvent impactés, sans même parler des conséquences économiques. L'inaction climatique risque d'entraîner un accroissement de plus en plus rapide du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles, ainsi que des problèmes sanitaires. Le coût de la réparation des dégâts engendrés, appelé aussi le « coût de l'inaction climatique », a été évalué par différents acteurs. Pour ne citer que deux exemples globaux, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a chiffré ce coût comme équivalent à une perte de 10% du produit intérieur brut (PIB) d'ici à la fin du siècle. Ce chiffre est corroboré par les conclusions de la Banque mondiale, qui évalue le coût de l'inaction à l'équivalent de 5 à 20% du PIB mondial. Pour ramener ces estimations à une échelle territoriale, prenons l'exemple du violent orage qui a touché Lausanne dans la nuit du 11 au 12 juin 2018 et dont les dégâts ont coûté plus de CHF 30 millions⁶. Et dans l'Ouest lausannois, en juillet 2008, l'orage qui a provoqué une crue de la Mèbre et des inondations tout au long de son tracé a causé des dégâts pour plus de CHF 10 millions. Il est donc nécessaire pour les collectivités publiques de permettre au maximum l'adaptation des systèmes naturels et humains pour réduire leur vulnérabilité et augmenter leur résilience.

A l'image de ce qui a été proposé au chapitre 3.1, le deuxième volet du plan climat comprendra trois axes de travail.

3.2.1 Diagnostic du territoire

Une analyse doit être faite pour caractériser les vulnérabilités du territoire et de ses occupant.e.s face aux effets du dérèglement climatique. Il s'agira notamment d'analyser les impacts et les enjeux touchant aux domaines listés ci-dessous. Pour chacun de ces domaines, des axes de travail sont fournis à titre d'exemple:

- gestion des eaux: caractérisation du régime hydrologique, de la qualité des eaux et du système d'approvisionnement du territoire;
- gestion des dangers naturels: cartographie des dangers naturels (notamment pour les inondations); définition du potentiel d'infiltration de surface et du potentiel de drainage en profondeur des eaux pluviales; analyse de la fragilisation des pentes et des berges;
- gestion des espaces verts: calcul de l'indice de canopée⁷; inventaire des toitures végétalisées existantes et évaluation de leur potentiel de développement; évaluation du potentiel écosystémique des espaces verts de la ville (séquestration du carbone, captation des eaux, filtration des polluants atmosphériques); cartographie de l'accessibilité piétonne aux espaces verts; identification des cheminements piétonniers ombragés.

⁵ Source: Plan climat – base de la politique climatique de la Ville de Lausanne, janvier 2021

⁶ Source: Bulletin *ECAinfos*, édition de janvier 2019.

⁷ La canopée fait référence à la partie sommitale des arbres. Par extension, l'indice de canopée correspond à la surface d'ombre au sol que procurent les arbres sur un territoire donné. Suivre cet indice dans le temps permet, en quelque sorte, de mesurer le verdissement des villes.

- gestion de la biodiversité: caractérisation de la biodiversité actuelle du territoire, de la phénologie⁸, des espèces allant disparaître avec l'augmentation des températures et de l'augmentation des espèces invasives;
- développement territorial: cartographie des îlots de chaleur selon le niveau d'ombrage; planification d'aménagements pour lutter contre le réchauffement; analyse des prescriptions en matière d'aménagement et de construction;
- protection de la santé: analyse des plans canicules en vigueur; bilan de la qualité de l'air; définition des risques de propagation d'organismes nuisibles et de maladies.

Un certain nombre d'informations sont déjà en possession des Services communaux. Le recours à des prestataires externes s'avère néanmoins nécessaire pour compléter la récolte de ces données à l'échelle de l'entier du territoire communal (privé et public). L'estimation des montants nécessaires est présentée au chapitre 6.

3.2.2 Objectifs d'adaptation

Une fois le diagnostic du territoire effectué, il s'agira pour la Municipalité de définir comment faire évoluer ce territoire pour qu'il puisse s'adapter au mieux aux différents effets du dérèglement climatique. Des objectifs d'adaptation seront alors définis selon des jalons temporels qui s'étendront jusqu'à 2050. Ces objectifs se répartiront selon les domaines listés au chapitre 3.2.1. Certains d'entre eux seront d'ordre quantitatif, à l'image du nombre d'arbres à planter, d'autres seront d'ordre qualitatif et concerneront notamment les actions de sensibilisation, de formation et de coopération.

3.2.3 Plan d'action (adaptation)

Un plan d'action sera ensuite constitué pour pouvoir atteindre ces objectifs d'adaptation. Son élaboration se fera selon la même logique que pour celle du plan d'action visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un catalogue listant un maximum d'actions possibles pour réduire les vulnérabilités du territoire sera d'abord établi, ainsi qu'une première caractérisation des enjeux en termes d'efficacité, de coûts, d'organisation et de suivi par des indicateurs. Les fruits des discussions avec les habitant.e.s lors de l'atelier sur la nature en ville seront, à ce stade, intégrés aux réflexions.

Sur cette base, une sélection de mesures sera établie et proposée selon des critères de faisabilité technique et financière vis-à-vis des objectifs visés sur le court, moyen et long terme. Des mesures relatives à la formation et à la participation des Renanais.es, toutes générations et situations sociales confondues, seront aussi incorporées à cette sélection. Chaque mesure sera accompagnée d'une description, d'une évaluation des moyens nécessaires à sa réalisation et d'une proposition de sources de financement envisageables.

3.3 Évaluation du plan climat

Il est prévu que le Plan climat communal couvre une période allant en tout cas jusqu'en 2050, à l'image des engagements climatiques pris par la Suisse. Durant cette période, cet instrument devra être régulièrement évalué pour analyser les effets de la mise en œuvre des deux plans d'action mis en place et, le cas échéant, pour pouvoir les modifier rapidement. Le Plan climat communal est donc pensé comme un processus itératif.

⁸ La phénologie étudie l'apparition d'événements périodiques (annuels le plus souvent) en fonction du climat. Cela s'applique à la vie animale et végétale.

Au rythme d'au moins une fois par législature, ces évaluations permettront aussi de:

- revoir les objectifs selon l'évolution des effets du dérèglement climatique;
- adapter les objectifs à l'évolution des connaissances, de la technique et du cadre légal;
- incorporer tout nouveau jalon climatique posé par la Confédération ou le Canton;
- prendre en compte les nouveaux soutiens financiers qui pourraient être mis à disposition (Confédération, Canton, Commune, ...);
- faire le lien avec chaque nouveau Programme de législature.

La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du diagnostic du territoire, tels que présentés aux chapitres 3.1.1 et 3.2.1, va permettre de définir la situation de départ qui servira de référence. Des indicateurs seront mis en place par l'administration communale dès que l'élaboration du plan climat débutera, englobant notamment ceux créés pour assurer le suivi du label Cité de l'énergie Gold. Ces indicateurs feront l'objet d'un rapport de suivi, nécessaire à chaque évaluation du plan climat.

3.4 Echancier

En cas d'acceptation des conclusions du présent préavis par le Conseil communal, l'élaboration du Plan climat communal pourra démarrer dès mi-août 2021, pilotée par le Service Gestion urbaine-Développement durable.

Pour accompagner l'élaboration du plan climat, il est proposé de constituer deux groupes:

- un comité de pilotage, composé des membres de l'exécutif et des services concernés par le plan climat. Ce comité sera activé à intervalles réguliers tout au long de son élaboration, à chaque fois que des choix et/ou des stratégies devront être définis;
- un groupe de travail élargi auquel seraient conviés un.e représentant.e de chaque parti politique et des représentant.e.s du milieu associatif de Renens. La réunion de ce groupe élargi à certains moments clés de l'élaboration du plan climat a pour objectifs d'informer et de faire participer les divers actrices et acteurs du territoire. Il est aussi envisageable d'y convier le Canton.

Les étapes suivantes pourront s'articuler comme suit (certaines étant réalisées en parallèle):

Etapes	Responsabilité	Délai
1. Constitution du comité de pilotage	Municipalité	Mi-août 2021
2. Attribution des mandats aux prestataires externes pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre et le diagnostic des vulnérabilités du territoire	Service GUDD	Mi-août 2021
3. Constitution du groupe de travail élargi	Municipalité	Automne 2021
4. Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du diagnostic des vulnérabilités du territoire	Prestataires, Service GUDD	Décembre 2021
5. Etablissement d'un catalogue listant un maximum d'actions possibles pour réduire les gaz à effet de serre et réduire les vulnérabilités du territoire	Service GUDD, avec soutien du comité de pilotage	Décembre 2021
6. Consultation du groupe de travail élargi sur les résultats intermédiaires	Comité de pilotage	Janvier 2022

Etapes	Responsabilité	Délai
7. Définition d'une stratégie et des objectifs pour la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que pour l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques	Comité de pilotage	Février 2022
8. Choix d'actions dans le catalogue susmentionné, analyse des sources de financement envisageables	Comité de pilotage	Printemps 2022
9. Consultation du groupe de travail élargi sur les résultats intermédiaires	Comité de pilotage	Printemps 2022
10. Approfondissement des actions sélectionnées et constitution des deux plans d'actions	Service GUDD	Eté 2022
11. Consultation du groupe de travail élargi sur les résultats intermédiaires	Comité de pilotage	Fin de l'été 2022
12. Finalisation du Plan climat de 1 ^{re} génération	Service GUDD, Municipalité	Automne 2022
13. Rédaction du préavis accompagnant le Plan climat, soumission en Municipalité	Service GUDD	Automne 2022
14. Soumission du préavis et du Plan climat de 1 ^{re} génération au Conseil communal	Municipalité	Hiver 2022-23

Tableau 1: Echancier pour la constitution du Plan climat 1^{re} génération

4 Lancement de la première étape et publication du plan climat

Comme mentionné en préambule, l'acceptation des conclusions de ce préavis marque le lancement de la démarche Plan climat de Renens. Même si la durée d'élaboration du plan climat telle que planifiée au chapitre 3.4 ne peut pas être raccourcie au vu du travail à accomplir, la Municipalité a prévu de réaliser une série de projets en parallèle, qui ont tous une portée climatique.

Certains d'entre eux ont déjà démarré dans le cadre du Programme de législature 2016-2021, qui comprend des objectifs de qualité de vie et de durabilité pour la ville. À titre d'exemple, on peut citer le développement du réseau CADOuest, le développement des installations photovoltaïques, les travaux de la gare, l'amélioration de la desserte en transports publics ou encore divers travaux de dégrappage, comme par exemple celui de la cour d'entrée du Centre Technique Communal. L'adaptation aux risques d'inondation fait aussi l'objet d'un projet de grande envergure sur tout l'Ouest lausannois, afin de détourner les débits de pointe des ruisseaux de Broye et des Baumettes.

Amorcée par les Municipalités précédentes, cette volonté d'action en matière climatique sera inscrite et renforcée encore dans le prochain Programme de législature. Les projets suivants sont déjà planifiés:

- l'aménagement du mail du Marché, avec la plantation d'arbres et l'installation d'un bassin (2021);
- la démarche participative liée à la réaffectation de la Ferme du Village et l'appel à projets (2021-22);
- le réaménagement de la route de Cossonay pour accueillir des bus à haut niveau de service (BHNS) (2021-24);
- l'arrivée du tram de Lausanne-Flon à Renens-Gare (2021-26);
- l'augmentation de la couverture végétale du territoire renonais - indice de canopée (2021-31);
- la mise en œuvre d'actions de performance énergétique sur l'éclairage public (2021-31);
- le réaménagement du Parc de la Rose Rouge (2022);
- la végétalisation du parking du Censuy (2022-23);
- la renaturation du ruisseau des Baumettes (2022-24);
- la perméabilisation par le dégrappage de trottoirs supplémentaires (courant);
- la rénovation des bâtiments du patrimoine administratif et financier (courant).

Pour résumer les intentions de la Municipalité via les projets susmentionnés, il s'agit de développer les transports publics, de mettre plus de nature en ville, de renaturer les cours d'eau, de perméabiliser les sols et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'administration communale.

Le slogan « Demain Renens » a été créé pour encadrer et communiquer sur les différentes actions qui feront de Renens une ville de plus en plus durable et capable de faire face aux défis climatiques. Le Service Gestion urbaine-Développement durable propose de continuer à exploiter ce slogan jusqu'à la parution du plan climat, afin de pouvoir poursuivre le dialogue entamé avec les habitant.e.s lors du Forum des Corbettes et des Rencontres du Développement Durable.

Dans ce but, il est proposé de communiquer sur tous les projets mis en œuvre sur le territoire et ayant des impacts bénéfiques pour le climat via (au minimum):

- des espaces réservés dans chaque édition du journal Carrefour Info;
- les réseaux sociaux;
- la mise à jour régulière de la page web www.renens.ch/demain.

D'autres actions pourront être envisagées selon les besoins, telles qu'un affichage particulier dans les espaces publics et l'organisation de soirées d'information. Un budget est proposé au chapitre 6 pour la réalisation d'actions de communication.

5 Intégration du développement durable dans les préavis

La deuxième partie du postulat du 19 mars 2019 demande l'intégration systématique du développement durable dans tous les préavis. Cela signifie que chaque préavis soumis au Conseil communal devrait comporter un chapitre analysant l'impact, les points forts et les faiblesses du projet présenté en matière de développement durable, autrement dit, selon des critères d'efficacité économique, de solidarité sociale et de responsabilité environnementale.

Le développement durable devrait ainsi être intégré le plus en amont possible dans le développement des projets des différents services de l'administration communale renanaise et cela selon une méthode d'évaluation commune et reconnue de toutes et tous. Des outils sont disponibles sur le marché pour aider les collectivités à le faire, accompagnés de formations pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les politiques concernés.

Si la Municipalité se rallie à cette proposition sur le principe, elle ne peut aujourd'hui fournir plus de détails quant à l'outil ou aux méthodes d'évaluation qui pourraient être utilisés. Et comme l'intégration du développement durable dans les préavis va reposer sur les divers services de l'administration, un travail préalable de réflexion, de concertation et d'organisation sera nécessaire. Cela devra aussi passer par une formation des personnes concernées.

6 Descriptions des coûts

Divers coûts sont à prévoir à ce stade pour pouvoir constituer le plan climat communal, c'est-à-dire créer cet instrument et disposer du rapport y relatif dès la fin 2022. Ils se répartissent comme suit:

Désignation	Section	Nature de comptes	Montant CHF TTC en 2021	Montant CHF TTC en 2022
<u>Plan climat:</u>				
- Prestataire externe pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre	3640	3185.30	25'000.-	
- Prestataire externe pour caractériser la biodiversité actuelle du territoire	3640	3185.30	20'000.-	
- Prestataire externe pour définir le potentiel d'infiltration de surface et le potentiel de drainage en profondeur des eaux pluviales	3640	3185.30	7'000.-	
- Prestataire externe pour étudier les toitures végétalisées, évaluer le potentiel écosystémique des espaces verts de la ville, cartographier l'accessibilité piétonne aux espaces verts et identifier les cheminements piétonniers ombragés	3640	3185.30	10'000.-	

Désignation	Section	Nature de comptes	Montant CHF TTC en 2021	Montant CHF TTC en 2022
<u>Mesures entre ce jour et la publication du plan climat:</u> - Frais divers pour un affichage dans les espaces publics et l'organisation de soirées d'information	3640	3185.31		10'000.-
TOTAL			62'000.-	10'000.-

Tableau 2: Répartition des coûts

Ces montants sont uniques. Le présent préavis ne chiffre pas encore les coûts de mise en œuvre des plans d'actions, et ne propose pas encore de solutions de financement pour ces actions. Il ne chiffre pas non plus les coûts liés à la mise à jour du plan climat une fois par législature. Ces différents points feront l'objet du préavis à venir qui accompagnera la soumission du plan climat au Conseil communal.

7 Incidences financières

Selon le chapitre 6, tableau N° 2, le total des coûts liés pour la constitution du plan climat se répartit comme suit selon le planning:

2021: Compte N° 3185.30 « Développement durable – plan climat – honoraires » CHF 62'000.-.

Ce montant n'est pas prévu au budget 2021.

2022: Compte N° 3185.31 « Développement durable – plan climat – communications » CHF 10'000.-

Ce montant sera porté au budget 2022 en cours de réalisation.

8 Conclusions

Les Rencontres du Développement Durable ont permis de réunir un certain nombre de matières premières qui permettront à la Municipalité de travailler au futur Plan climat communal en y associant, dès le départ, la population et les divers acteurs du territoire renanais. La présente réponse au postulat traité se veut une description détaillée du programme d'élaboration du futur plan climat. Elle présente l'ensemble des tâches qui devront être accomplies en amont pour pouvoir rédiger le document directeur demandé qui permettra, dans les décennies à venir, une forte réduction des gaz à effet de serre sur notre territoire et une meilleure adaptation de la ville aux effets du dérèglement climatique. Ce n'est que lorsque les diverses études nécessaires auront fourni les données encore manquantes qu'un second préavis pourra être déposé, à l'hiver 2022-2023, pour présenter le contenu et les divers modes de financement du Plan climat de 1^{re} génération.

D'ici là, la Municipalité poursuivra bien sûr ses réflexions et ses actions en faveur du climat et de l'adaptation de la ville, et chacun de ses projets à venir sera soumis également à ce regard spécifique. L'introduction demandée par le postulant d'une grille de lecture « développement durable » dans tous les préavis devrait, quant à elle, se faire en cours d'année, lorsque le personnel des divers services aura pu être formé à ce processus.

La Municipalité est consciente de l'ampleur des tâches qui l'attendent pour faire de Renens une ville résiliente et favorable au climat et elle souhaite se donner les moyens d'y arriver. La réponse à ce postulat n'est que le premier pas d'un long chemin à parcourir ensemble pour le bien-être de toutes et tous sur le court, le moyen et le long terme, mais il est d'ores et déjà évident que ce travail devra être fait, tant à l'échelon communal qu'au niveau cantonal et national.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 89-2021 de la Municipalité du 10 mai 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher demandant la mise en place d'un plan climat communal.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 62'000.- TTC, à imputer au compte N° 3640.3185.30 « Développement durable – plan climat – honoraires » permettant la constitution d'un plan climat.

ACCEPTE que la Municipalité porte au budget 2022, le montant de CHF 10'000.- TTC, à imputer au compte N° 3640.3185.31 « Développement durable – plan climat – communications » permettant la constitution d'un plan climat.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2021.

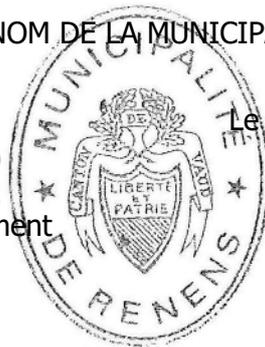
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:


Michel Veyre



Annexes: - N° 1 - Rencontres du Développement Durable - disponible sur simple demande auprès du Greffe municipal et sous le lien www.renens.ch/demain
- N° 2 - Agenda 2030

Membres de la Municipalité concernés: - M. Jean-François Clément, Syndic
- Mme Patricia Zurcher Maquignaz
- Mme Tinetta Maystre

Annexe 2: Agenda 2030

L'Agenda 2030 constitue le cadre de référence mondial du développement durable. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 et s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. Il fixe les lignes directrices et les priorités internationales applicables d'ici à 2030 en matière de développement durable. Cet Agenda est représenté par 17 objectifs de développement durable (ODD), dont la portée se veut universelle. Ces objectifs, déclinés en 169 cibles, couvrent la diversité des enjeux auxquels nos sociétés contemporaines sont confrontées – de la lutte contre les changements climatiques à la réduction de la pauvreté, en passant par la promotion d'une économie durable. Du global au local, ils invitent collectivités publiques, acteurs privés et société civile à s'engager ensemble en direction d'un monde plus durable (source : www.agenda2030.ch).



Figure 1 : Objectifs de Développement Durable

Grâce à ses différents domaines d'actions, de nombreuses synergies existent entre un plan climat et les ODD, tels que représentés à la Figure 1. Le climat est spécifiquement traité par l'ODD N°13, qui demande de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Puis, de manière plus générale, lutter contre les effets du réchauffement climatique apporte des co-bénéfices, c'est-à-dire des conséquences positives et concrètes dans d'autres domaines. A cet égard, les ODD suivants sont concernés :

- ODD N°2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD N°3 – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- ODD N°8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- ODD N°11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- ODD N°15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.